

Letter, from President Mitterrand to EC Heads of Government  
and to the President of the Commission, transmitted on 9 October 1989.

Début de citation

"Monsieur le Président,

La menace que représente la drogue, l'impunité dont bénéficient de nombreux trafiquants, faute notamment d'un contrôle suffisant sur leurs transactions financières, et les graves événements que traversent certains pays d'Amérique latine, en particulier la Colombie, doivent nous conduire à renforcer la lutte contre ce fléau et à mieux nous coordonner, en premier lieu dans le cadre de la Communauté européenne.

Des travaux utiles sont déjà menés en ce sens dans diverses enceintes, notamment dans le groupe dit "Pompidou", dans le groupe Trevi, au Conseil des Ministres de la Santé et dans le groupe d'experts sur le blanchiment de l'argent de la drogue créé au Sommet de l'Arche.

Il me semble que le besoin se fait sentir d'aller plus loin, et de renforcer notre coordination, en particulier dans les domaines évoqués dans la note jointe.

Je vous serais reconnaissant de me faire connaître vos réactions à leur propos et vous prie de croire à l'assurance de ma haute considération.

Signé: François MITTERRAND"

Fin de citation

## NOTE

- Mise en oeuvre d'un diagnostic commun sur la toxicomanie en Europe, avec à terme, la mise en place d'un observatoire,
  
- Rapprochement des politiques à l'égard des toxicomanes (et notamment la prévention)
  
- Renforcement des contrôles aux frontières extérieures et le développement d'une coordination à douze, associant tous les services chargés de la sécurité publique,
  
- Etude d'une mise en oeuvre régionalisée de la Convention de Vienne, et l'accélération du processus de ratification de cette Convention par tous les Etats de la Communauté,
  
- Coordination des politiques des Douze à l'égard des pays de production et de transit, et notamment une concertation sur les demandes de coopération émanant de ces pays,
  
- Définition d'une politique communautaire en matière de blanchiment de l'argent de la drogue en liaison avec les travaux menés par le groupe, regroupant 15 pays, créé en application de la déclaration du Sommet de l'Arche.
  
- Désignation dans chacun de nos pays, ainsi que par la Commission, d'un responsable ayant autorité pour synthétiser et refléter l'ensemble de nos préoccupations dans la lutte contre la drogue. Ces responsables se réuniraient régulièrement et travailleraient en étroite liaison avec le groupe des coordonnateurs créé par le Conseil Européen de Rhodes pour la libre circulation des personnes en application de l'Acte Unique./."